

Vinton Cerf, le «père» du Net, était requis comme expert dans le procès Yahoo sur les enchères d'objets nazis:

«NOUS SOMMES À L'AUBE DE DIX ANS D'AFFRONTLEMENTS»

Encore quelques jours avant de savoir si oui ou non le portail américain Yahoo.com sera sommé d'empêcher les internautes français d'accéder à la partie de son site consacrée aux enchères d'objets nazis. Le juge des référés Jean-Jacques Gomez rendra son ordonnance le 20 novembre, après avoir étudié le rapport des experts rendu cette semaine.

Depuis mai dernier, date à laquelle le juge français s'est déclaré compétent malgré la nationalité américaine de Yahoo, le débat ne cesse d'agiter les internautes du monde entier. La démarche du «petit juge de l'Internet» est tour à tour taxée d'encouragement à la censure ou louée comme le premier pas vers une régulation légitime du réseau, la reprise en main d'une technique incontrôlable par les institutions démocratiques. L'affaire s'est vite focalisée sur un point concret: comment le droit peut-il faire plier la technique? Yahoo a longtemps contesté la possibilité d'un accès sélectif à ses contenus selon la nationalité de l'internaute. Pour trancher, le juge a fait appel à trois experts, dont l'Américain Vinton Cerf, coinventeur de l'Internet, un personnage dont la seule présence a donné à cette mission un caractère symbolique. La réponse du collège de spécialistes est sans appel: oui, Yahoo peut filtrer les internautes, à près de 80%. Un pourcentage suffisant pour les plaignants, l'Union des étudiants juifs de France et la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme.

Yahoo peut filtrer, donc, mais est-ce judicieux de lui demander de le faire? Yahoo se pliera-t-il à l'ordonnance du tribunal ou se lancera-t-il dans un bras de fer? Lors de l'audience de remise du rapport, lundi, Vinton Cerf n'a pu se cantonner au seul rôle de technicien qui lui était confié. «En tant que citoyen», il a rappelé que sa mission n'était pas purement technologique. Suscitant un tollé dans la salle, chauffée à blanc par des débats mêlant éthique, droit et technique. Seule certitude: le Net n'a pas fini de chahuter les législations nationales.

F. L.

Vinton Cerf l'Américain s'est offert une semaine française. Auditionné en tant qu'expert technique dans le procès Yahoo-Licra lundi à Paris, il a ensuite rejoint le 3^e Forum sur la société de l'information, organisé par la Commission européenne à Nice. Même s'il ne cesse de répéter qu'il n'est qu'un «ingénieur», l'aura du coinventeur du Net est toujours intacte. Interview.

Pourquoi avoir accepté d'expertiser le cas Yahoo? Parce que c'est la première grande affaire qui suscite autant de questions et de commentaires à propos des frontières du Net. Par ailleurs, beaucoup de sociétés pourraient être concernées par des décisions qui imposeraient des barrières sur la Toile d'un pays à l'autre. Je suis très content d'avoir participé à cette première vraie réflexion sur le sujet.

Que vous inspire la «frontiérisation» envisagée par la décision de justice française?

Vous savez, l'Internet se fiche de la géographie. Les réseaux sont bâtis sur des chiffres et ne sont pas du tout dessinés pour tenir compte des pays. Quand on a développé l'Internet Protocol (le protocole permettant à deux ordinateurs d'échanger, ndlr) en 1973, les frontières étaient d'autant moins à l'ordre du jour qu'il s'agissait de construire un réseau pour l'armée américaine! Je crois que nous sommes là au début d'une réflexion plus globale sur le Net de demain.

Une réflexion plus globale, est-ce que cela signifie que le débat doit se situer hors du giron technologique?

Les filtres fournis par la technologie ont leurs propres limites. On ne peut pas assurer avec certitude la correspondance entre une adresse IP (les ordinateurs connectés au ré-

seau sont identifiés par une adresse IP, ndlr) et la localisation de l'internaute. Le système d'AOL (le plus important fournisseur d'accès au monde, ndlr), par exemple, utilise des adresses IP qui correspondent à la Virginie, où est installé le siège social de l'entreprise. Or 20% des internautes français utilisent le système AOL. Ce qui signifie qu'en analysant l'origine de ces internautes on les assimilera à des citoyens américains basés en Virginie. En plus, quand un internaute utilise un logiciel «anonymiser», il camoufle sa provenance très facilement.

Si les filtres sont inefficaces, comment appliquer une décision de justice de cet ordre: bloquer l'accès de certains internautes à certains sites?

L'histoire Yahoo soulève des questions relatives aux juridictions. Est-ce que la juridiction française peut s'appliquer hors de son territoire? Il y a une collision entre le caractère transnational du réseau et le territoire de chaque pays. Si on doit apprendre quelque chose dans les dix années à venir, ce sera peut-être à gérer ce type de conflits. Mais vous, Européens, êtes déjà en train de construire un cadre légal pour harmoniser les différentes législations de vos pays. Ce genre de structure peut peut-être être appliquée à plus grande échelle.

Ainsi, vous êtes plutôt favorable à une régulation de l'Internet?

La nouvelle économie est déjà confrontée à ces questions de juridictions. Les lois nationales sont très différentes les unes des autres, et pourtant nous échangeons biens et services tous les jours sur le réseau... Nous sommes au commencement de dix ans de débats, de réflexions et d'affrontements. Vous savez, il a fallu vingt ans pour établir une régulation des espaces maritimes. Eh bien, le Net est un peu comme un océan, il nous entoure tous, partout, et il faudra du temps pour trouver des compromis.

«L'Internet se fiche de la géographie. Les réseaux sont bâtis sur des chiffres et ne sont pas du tout dessinés pour tenir compte des pays.»

Libération
Retour sur l'affaire Yahoo-Licra

22 mai. Sur plainte de l'UEJF et de la Licra, le juge des référés Jean-Jacques Gomez condamne Yahoo.com à «rendre impossible» aux Français l'accès à ses enchères d'objets nazis. Autorisées aux Etats-Unis au nom de la liberté d'expression, celles-ci sont en France une «offense à la mémoire collective». Yahoo doit présenter, le 24 juillet, des mesures techniques permettant ce filtrage.
16 juin. Dans Libération, Jerry Yang, fondateur de Yahoo, juge l'exigence du juge français «très naïve».
24 juillet. Yahoo plaide l'impossibilité du filtrage. Le juge ordonne des expertises techniques.
Mi-septembre. Nomination d'un collège d'experts: le Français François Wallon, l'Américain Vinton Cerf, inventeur du Net, et le Britannique Ben Laurie.
6 novembre. Les experts rendent leur rapport: Yahoo.com peut filtrer les internautes français dans près de 80 % des cas.

Comment peut-on trouver un compromis dans une affaire qui concerne la liberté d'expression, une valeur qui fonde la Constitution américaine?

Je ne suis qu'un ingénieur et je ne suis pas autorisé à prendre position sur les questions éthiques de l'affaire Yahoo, d'autant que celle-ci n'est toujours pas jugée. En tant qu'Américain, j'ai toutefois une préférence naturelle pour les solutions qui proviennent d'un consensus général et non d'un organisme qui régirait tout (littéralement bottom-up solutions). Tout ce que nous avons à faire, c'est de s'accorder sur des principes généraux et ensuite de laisser les utilisateurs s'en inspirer.

Justement, le problème principal, c'est de trouver un accord sur des principes généraux.

Bien sûr, les pays ont des positions différentes sur la censure. Mais, pour moi, le remède contre la mauvaise information, c'est encore plus d'information. C'est un point de vue très américain, je vous l'accorde! Je comprends qu'il existe de bonnes raisons pour retirer certains contenus du Web. Par exemple, il y a consensus pour supprimer les contenus pédophiles et punir les personnes à l'origine de ces sites. Seulement, dans l'entreprise où je travaille (MCI-Worldcom, ndlr), aucun de nous ne pense qu'il est possible de surveiller le Web en permanence. La Toile d'aujourd'hui est composée de milliards d'informations, et pourtant à peine 5 % de la population mondiale est connectée, soit 300 millions d'utilisateurs. Je n'ose pas imaginer ce que ce sera quand 3 milliards d'individus seront en ligne.

(Il réfléchit quelques secondes.) Ah! si, il y a le gouvernement chinois qui veut empêcher ses internautes d'accéder à des contenus subversifs à son goût. Les autorités veulent donc mettre en place des serveurs avec filtres, et pour cela il va leur falloir scruter le Web dans sa totalité pour savoir quoi filtrer. C'est amusant, car la Chine est peut-être le seul pays qui a une population suffisante pour mener à bien un projet

pareil. En plus, s'il faut que les Chinois regardent tout le Web pour savoir quoi filtrer, ils auront déjà vu ce qu'ils ne devaient pas voir!

Comment supprimer les contenus illégaux?

La solution la plus simple me semble l'alerte. Quand un internaute remarque un contenu surprenant, il le signale. Le responsable de ce contenu doit prendre l'alerte en compte. Si le contenu est illégal, il faut le retirer. Mais ce qui est illégal en France ne l'est pas partout, et on retombe sur ces problèmes de juridictions.

Chaque internaute devient responsable de ce qu'il consulte?

Faisons un parallèle avec la voiture. Quand des gens prennent le volant éméchés et causent des accidents, qu'est-ce que l'on fait? On ferme les routes? On stoppe la construction de voitures? Non, on arrête les conducteurs ivres et on les punit.

Quels sentiments vous inspirent cette affaire en tant que créateur du Net?

Les abus existent. On peut toujours utiliser les technologies en bien ou en mal. Mais, pour moi, le réseau reste un mécanisme bâti pour transporter de l'information. Cela fait presque trente ans que je vis avec et je sais aujourd'hui que l'approbation ou la satisfaction générales n'existent pas.

Répondre par LAURE NOUALHAT

Passionné de science-fiction, le chercheur planche sur le futur du réseau.

Vinton Cerf, un ovni au pays des technoïdes

Rares sont les rejetons qui demandent autant d'attention. Généralement considéré comme le «père de l'Internet», Vinton Cerf, 57 ans, en a fait un travail à plein temps: imaginer le futur du réseau, donner des avis, présenter sa vision... Sans jamais omettre de citer son collègue Bob Kahn, avec lequel il a inventé la norme informatique qui a donné naissance à l'Internet. Ce travail, il l'exerce au sein de l'entreprise WorldCom, dont il est une sorte de VRP de luxe, et où il supervise les développements Internet.

«Grande distinction». Ce passionné de science-fiction et de musique classique tranche avec le commun des spécialistes de l'informatique et des télécommunications. Son élégance d'abord: la barbe impeccable-

ment taillée, il a adopté le costume trois-pièces et en a fait une sorte d'uniforme. «C'est au lycée que j'ai décidé de porter une veste et une cravate, pour me distinguer de la foule, nous racontait-il en 1998. Aujourd'hui, à certaines rencontres sur l'Internet, tout le monde porte tee-shirt et jeans, sauf moi. Mais les gens me tolèrent, comme à l'inverse un public d'hommes d'affaires tolérerait un hippie.»

Ceux qui le côtoient citent sa «grande distinction» et sa «courtoisie rare». De fait, avec un intérêt égal, il parle aux étudiants, aux chercheurs ou aux chefs d'entreprise qui viennent le trouver après ses conférences. Vinton Cerf aime parler, il aime aussi écouter, confronter

ses idées à celles des autres. Il voit avant tout dans l'Internet un moyen de favoriser ces échanges. Et lorsqu'il parle de «connexion» ou de «réseau», ce n'est pas le lien entre les machines qui l'intéresse le plus, mais entre les hommes. Il utilise d'autant plus volontiers l'Internet qu'il est malentendant. Il a installé chez lui un réseau sans fil et correspond volontiers de cette manière, d'une pièce à l'autre, avec sa femme, également malentendante. C'est chez son fournisseur de Sonotone qu'ils se rencontrent, avant de se marier en 1966. Elle était atteinte d'un handicap bien plus grave: depuis l'âge de 3 ans, elle était presque totalement sourde. En 1996, elle s'aperçoit en

Vinton Cerf aime parler, écouter, et voit surtout dans le réseau un moyen de favoriser ces échanges.

correspondant sur l'Internet avec des gens atteints du même problème, en Israël et en Australie, qu'il est possible de guérir grâce à des implants. Elle se fait conseiller un chirurgien. L'après-midi de l'opération, elle appelle son mari: «La première conversation avec elle en dix ans. J'étais bouleversé», dit Vinton Cerf.

Unificateur. Connue pour sa contribution à la naissance du réseau, Vinton Cerf l'est moins pour son rôle dans la démocratisation du Net. C'est pourtant lui, en 1989, qui le fait sortir du ghetto technoïde et universitaire dans lequel il restait enfermé. Il convainc le gouvernement américain d'autoriser la connexion de MCI Mail (le service de courrier électronique de l'opérateur de télécommunications pour lequel il travaille) à

l'Internet. C'est ainsi que tous les échanges électroniques, et les entreprises, basculeront progressivement sur ce réseau unificateur.

Aujourd'hui, sa nouvelle passion est l'Internet dans l'espace. En collaboration avec un labo de la Nasa, Vinton Cerf travaille depuis deux ans à la création de nouveaux protocoles permettant des liaisons Internet à travers le système solaire. Au cours d'un chat (discussion entre internautes) organisé en juin par Time Magazine, il déclarait: «Nous pensons avoir besoin de vingt à quarante ans pour créer un backbone (une infrastructure, ndlr) interplanétaire, mais nous projetons pour 2010 la première liaison Terre-Mars.» Le rejeton, pas plus que le père, ne tient en place.

42 LAURENT MAURIAC